

LE PROGRÈS

www.leprogres.fr

EST LYONNAIS 69 L

Logements de pompiers à Lyon : le syndicat SUD assigne le SDIS en référé

En assignant, lundi en référé devant le tribunal administratif le SDIS (service départemental d'incendie et de secours) du Rhône, le syndicat SUD entend obtenir de la justice l'annulation ou à tout le moins la suspension d'une délibération entérinant la vente de 250 appartements concentrés aux abords des casernes de la Croix-Rousse, la Duchère, Gerland et Villeurbanne au profit de l'OPAC du Rhône. Une décision que contestent 80 des pompiers bénéficiant d'une exonération de loyers et de

charges en contrepartie d'heures supplémentaires d'ailleurs déclarées illégales depuis quelques mois.

Concrètement, les occupants auront le choix de rester dans les lieux en s'acquittant d'un loyer ou de quitter les lieux d'ici janvier 2014. En attaquant la délibération de 2013, le syndicat SUD met en avant la « nécessité absolue de service » notamment pour des gardes. Une situation juridique qui a évolué selon la défense du SDIS car « les logements affectés ne constituent plus des locaux de

service ». Même si les familles les plus précaires ont fait l'objet d'un traitement social particulier pour les accompagner ou les guider dans le futur avec primes à l'appui, SUD en fait une affaire également de principe estimant qu'on a vendu ce patrimoine bien en dessous de l'estimation des domaines.

Un avis que ne partagent pas l'Opac et Grand Lyon Habitat qui devront investir de sommes importantes de réhabilitation. Décision rendue dans le courant de la semaine. ■